

Décision N°2020/25

Objet : Portant sur la préparation et la passation de l'accord-cadre à bons de commande sur 4 ans maximum concernant les fournitures d'éclairage public pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :

Dans le cadre de la compétence communautaire « éclairage public », Monsieur le Président assisté du cabinet de maîtrise d'œuvre Cible VRD a préparé et passé en procédure formalisée un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet les fournitures d'éclairage public. Le titulaire antérieur était la société Philips France, devenue Signify France.

Considérant le contrat antérieur et les besoins récurrents de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis en la matière, il a été décidé d'allotir en deux lots (n°1 « mâts et crosses » et n°2 « lanternes, projecteurs et platines »), de fixer la durée de l'accord-cadre à douze mois, renouvelable trois fois tacitement, pour un montant maximum global de 800.000 € HT, dont 200.000 € pour le lot n°1 et 600.000 € pour le lot n°2 – montants évalués sur la base des besoins antérieurement exprimés.

La consultation de l'accord-cadre à bons de commande a été publiée le 16 septembre 2020 pour une réception des plis (candidatures et offres) au 23 octobre 2020, 12h00. Les avis de marchés ont été publiés sur le profil d'acheteur de la CA2C (<https://marchespublics596280.fr/>), au JOUE et au BOAMP.

Trois plis ont été déposés pour le lot n°1 par les candidats Signify France (titulaire actuel), Valmont France et GHM. Deux plis ont été déposés pour le lot n°2 par les candidats Signify France (titulaire actuel) et ECLATEC.

Conformément aux conditions de passation de procédure formalisée, Monsieur le Président a réuni les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), assistés du maître d'œuvre Cible VRD, pour analyser les candidatures et évaluer les offres le 05 novembre 2020 à 09h00. Les membres de la CAO ont admis l'ensemble des candidatures.

Après analyse des offres du lot n°1, l'offre de Valmont France a été jugée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation. L'offre retenue a obtenu 100 points. Les offres concurrentes de Signify France et GHM ont respectivement obtenu 62,766 et 40 points.

Après analyse des offres du lot n°2, l'offre de la société ECLATEC a été jugée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation. L'offre retenue a obtenu 100 points. L'offre concurrente de Signify France a obtenu 51,953 points.

Sur décision de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Président a attribué le lot n°1 à la société Valmont France et le lot n°2 à la société ECLATEC.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

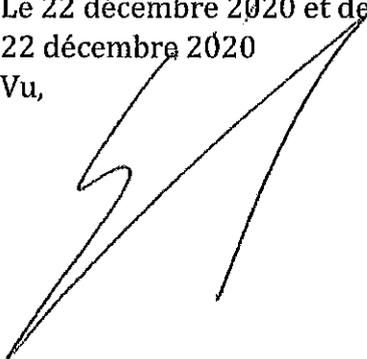
Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20201216-DEC_2020_25-AU

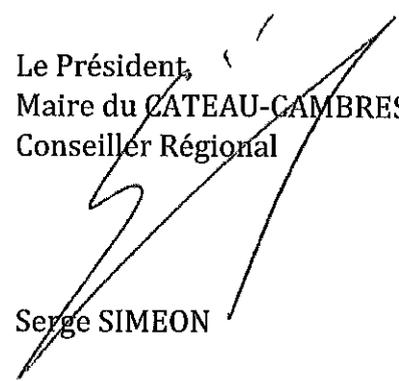
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 22 décembre 2020 et de la publication le
22 décembre 2020

Vu,



Beauvois-en-Cis, le 22 décembre 2020

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON